

Délibération n°01

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
55

Nombre de votants :
55

Date de convocation :
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
12 octobre 2022

**Objet : Zone d'activités de
Champloup à Volvic : cession
de parcelles**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**

Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme BERTHELEMY Hélène

Rapport n°01 – Zone d’activités de Champloup à Volvic : cession de parcelles

Vu l’arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d’agglomération de Riom Limagne et Volcans,

Vu la délibération n°20220201-12.01 du conseil communautaire du 1er février 2022 autorisant la vente des parcelles cadastrées ZN 397, 395, 386 et 381 (LOT 1), zone artisanale « Champloup », commune de Volvic, au bénéfice de la société TOP SCREEN,

Vu la délibération n°20220201-12.04 du conseil communautaire du 1er février 2022 autorisant la vente de la parcelle cadastrée ZN 385 (LOT 4), zone artisanale « Champloup », commune de Volvic, au bénéfice de Monsieur POUGHEON, artisan plombier-chauffagiste,

Considérant le désistement de la société TOP SCREEN et sa décision de ne plus faire l’acquisition du lot 1, Considérant la volonté de Monsieur POUGHEON de faire l’acquisition du lot 1 (excepté la parcelle ZN 397), objet du désistement, en lieu et place du lot 4,

Considérant que le lot 1, composé des parcelles ZN 395, 386 et 381, d’une superficie totale de 1 263 m², peut être cédé au prix de 20 € HT / m², soit un prix global de 25 260 € HT,

Considérant que cette cession est compatible avec l’affectation de la zone d’activités,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l’économie, à l’emploi et à l’attractivité, et à l’unanimité, décide :

- **D’abroger les délibérations n°20220201-12.01 et 20220201-12.04 ayant pour objet la cession d’unités foncières au bénéfice respectivement de la société TOP SCREEN et de Monsieur POUGHEON, à la demande des bénéficiaires ;**
- **D’autoriser la cession des parcelles de terrain cadastrées ZN n°395, 386 et 381, commune de Volvic, constitutives du lot 1, d’une superficie totale de 1 263 m², au bénéfice de M. Laurent POUGHEON en son nom propre ou au nom de toute société se substituant à lui, au prix de 20 € HT / m², soit un prix total de 25 260 € HT ;**
- **D’autoriser le Président ou son représentant à signer l’acte de vente et tout document relatif à cette transaction.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 05 octobre 2022***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).